

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 9 FEVRIER 2022

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

CONVOCATION EN DATE DU 02/02/2022

AFFICHAGE EN DATE DU 02/02/2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le MERCREDI 9 FEVRIER à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROSSIGNOL Joël, Maire.

PRESENTS : Mesdames COCHON Anaïs, ISAAC Annick, LAFFONT Viviane, MARCON Julie et VINOT Valérie.

Messieurs FRANCESCHI David, GRIMAUULT Wilfried, LEAU Benjamin, MOUNIER Damien, PLISSONNEAU Frédéric, RENAUD Francis, ROSSIGNOL Joël et THEBAULT Christophe.

ABSENTE REPRESENTEE : Madame BOYELDIEU Vanessa procuration à Monsieur THEBAULT Christophe

ABSENT NON REPRESENTE : Monsieur SAUVANET Hugues

Secrétaire de séance : Monsieur LEAU Benjamin

Le compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2022 est lu et approuvé.

1 - Protection incendie – acquisition d'une Bâche hors sol pour la Rue de L'église

La défense incendie relève de la compétence et de la responsabilité du maire.

Monsieur le Maire présente le devis de la Rèse pour l'acquisition d'une bâche hors sol pour la Rue de l'Eglise. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 10 726,91 € T.T.C.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de la Rèse d'un montant de 10 726,91 € T.T.C. ;
- Mandate Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

2 - Protection incendie – acquisition d'un poteau pour la Rue des Erables

La défense incendie relève de la compétence et de la responsabilité du maire.

Monsieur le Maire présente le devis de la Rèse pour l'acquisition d'un poteau incendie pour la Rue des Erables. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 3 980,05 € T.T.C.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de la Rèse d'un montant de 3 980,05 € T.T.C. ;
- Mandate Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3 – Prestation de contrôle DECI (Défense Extérieure Incendie)

Monsieur le Maire expose :

VU La loi de mai 2011 qui rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est un pouvoir de police spéciale du maire, que les investissements y afférant sont à la charge du budget général de la commune,

VU Le décret du 27 février 2015, publié le 1er mars 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie, qui prévoit que les communes ou EPCI compétents seront désormais chargés des travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau, leur accessibilité, signalisation, approvisionnement, maintenance et contrôles réguliers. Ces tâches pourront également être déléguées à d'autres personnes publiques ou privées.

CONSIDÉRANT que la Rese, gestionnaire du réseau public de distribution d'eau potable de la commune, a créé un service Défense Extérieure Contre l'Incendie et propose, dans le prolongement de sa compétence, la prestation de maintenance, entretien et création de tout type de point d'eau nécessaire à l'alimentation des moyens de secours incendie,

CONSIDÉRANT que les tarifs des prestations de contrôle DECI de la Rese ont été présentés et votés lors du dernier comité syndical par les délégués à l'eau de l'ensemble des communes adhérentes,

Monsieur le maire donne lecture des prestations et tarifs proposés ci-dessous par la Rese en matière de contrôle DECI :

Entretien fonctionnel	Périodicité	Nombre	Prix unitaire	Total H.T.
Hydrants – Poteaux et Bouches Incendie	Tous les 2 ans	3	60,00	180 €
PENA – Points d'Eau Naturels et Artificiels	Tous les 2 ans	3	48,00	144 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de confier le contrôle des points de défense incendie de la commune à la Rèse au regard des engagements de celle-ci ;
- Valide la prestation « Hydrants – Poteaux et Bouches Incendie »
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

4 – Devis supplémentaires pour l'annexe mairie

Monsieur le maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires ont été réalisés concernant l'annexe mairie Il y a lieu de se prononcer sur les devis suivants

- ETS MENGUY Aurélien (Rampe Handicapé) : 1 820,00 € H.T.
- ETS MENGUY Aurélien (Couverture) : 3 553,32 € H.T.
- ETS DUBOSCQ (Charpente, Menuiserie Aluminium, Cloison et Plafonds, Charpente passage) : 1 917,00 € H.T.
- ETS BORDAGE Bruno (électricité) : 2 453,00 € H.T.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal :

- Valide le devis des ETS MENGUY Aurélien d'un montant de 1 820,00 € H.T. ;
- Valide le devis des ETS MENGUY Aurélien d'un montant de 3 553,32 € H.T. ;
- Valide le devis des ETS BORDAGE Bruno d'un montant de 2 453,00 € H.T. ;

Concernant le devis de ETS DUBOSCQ, le Conseil Municipal donnera son accord de principe dès lors que Monsieur le Maire se sera entretenu avec l'entreprise pour des renseignements complémentaires

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5 - Création d'un poste d'agent technique d'entretien des espaces publics dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » Contrat unique d'insertion / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi PEC CUI-CAE

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces publics au sein des services techniques, à raison de 26 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée pourra être conclu pour une période de 9 mois à compter du 1^{er} mars 2022.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Aussi, il est proposé le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'agent d'entretien des espaces publics à temps partiel à raison de 26 heures / semaine pour une durée de 9 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6 – Questions diverses

Retrait de la commune de Saint-Hippolyte du SEJI :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Comité Syndical du SEJI du 16 décembre 2021, l'Assemblée délibérante a accepté le retrait de la commune de St Hippolyte au 31 décembre 2022. Cependant à la demande de la Sous-Préfecture, la commune de St Hippolyte doit élaborer une étude d'impact (document présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources, les charges et le personnel). Après confirmation auprès de la Sous-Préfecture, les communes pourront délibérer pour le retrait de la commune de St Hippolyte.

Demande de Me RENAULT du camping : Eclairage public :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Me RENAULT Nicole, propriétaire du Camping. Cette dernière demande s'il est possible de prolonger l'éclairage jusqu'au camping. Monsieur GRIMAUULT Wilfried se met en relation avec le SDEER pour cette affaire.

Rénovation aire de jeux : l'Araignée à l'aire de jeux endommagée :

Le Conseil Municipal décide d'enlever l'araignée de l'aire de jeux et demande à la commission « Sport et Loisirs » de se concerter pour une autre structure à la place.

Mutualisation avec la CARO pour un service d'assistance juridique :

Monsieur le Maire informe que la CARO propose aux communes la mutualisation d'un service assistance hot line juridique. Le Conseil Municipal n'est pas intéressé.

Prestation CARO « ELECTRO » :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune n'a pas été retenue cette année pour la manifestation Rendez-vous Electro.

Dégradation Rue du Cloine :

Monsieur MARIE Philippe nous a informé que les camions des travaux du futur lotissement « Les hauts du Bourg » ont fait des dégâts à l'entrée de la rue du Cloine. Monsieur FRANCESCHI David informe qu'une réunion de travaux a lieu jeudi matin et qu'une demande de remise en état sera demandée.

Aboiement des chiens :

Madame Valérie VINOT informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la rue des oiseaux se plaignent de l'aboiement des chiens situés rue de la Touche.

Monsieur le Maire s'est déjà mis en relation à ce sujet avec le propriétaire qui a mis en place un système anti-aboiement.

Monsieur le Maire reprend rendez-vous avec le propriétaire.

Beaugeay en fête :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Comité des fêtes fait son Assemblée Générale le Vendredi 11 mars 2022 et que l'organisation de « Beaugeay en fête » sera évoquée.

Club Foot sur table de Rochefort :

Monsieur Christophe THEBAULT informe le Conseil Municipal de la demande du Club Foot sur table de Rochefort qui est à la recherche d'un local à partir du 1^{er} avril 2022.

Le Conseil Municipal n'a pas de local à disposition.

Désignation d'un Elu pour le Comité de Pilotage du Schéma directeur cyclable communautaire :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de désigner un référent pour assister au Comité de Pilotage du Schéma directeur cyclable communautaire.

Madame Vanessa BOYELDIEU a proposé sa candidature à Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Vanessa BOYELIEU

Planning des permanences pour les Élections Présidentielles les 10 & 24 avril 2022 :

	Permanence du 10/04/2022	Permanence du 24/04/2022
8h00 A 10h30	Joël ROSSIGNOL Frédéric PLISSONNEAU Annick ISAAC Viviane LAFFONT	Joël ROSSIGNOL Frédéric PLISSONNEAU Anaïs COCHON Viviane LAFFONT
10h30 A 13h00	David FRANCESCHI Benjamin LEAU Christophe THEBAULT	Valérie VIVOT Annick ISAAC Hugues SAUVANET
13h00 A 15h30	Christophe THEBAULT Valérie VINOT Vanessa BOYELDIEU	Julie MARCON Joël ROSSIGNOL Josiane MARCHESSEAU
15h30 A 17h30	Julie MARCON Francis RENAUD Hugues SAUVANET Joël ROSSIGNOL	Christophe QUOINCHON Freddy MARCON Hugues SAUVANET
17h30 A 19h00	Wilfried GRIMAUULT Vanessa BOYELDIEU David FRANCESCHI Claudine QUOINCHON	Wilfried GRIMAUULT Damien MOUNIER Claudine QUOINCHON

Commission « Personnel » :

Les membres de la commission se réunissent le vendredi 18 février 2022 à 15H00

Commission « Finances » :

Les membres de la commission se réunissent le samedi 26 février 2022 à 10H00

Commission « Travaux » :

Les membres de la commission se réunissent le samedi 12 mars 2022 à 9H30

Commission « Sport et Loisirs » :

Les membres de la commission se réunissent le mardi 22 mars 2022 à 18H00

Commission « Urbanisme » :

Les membres de la commission se réunissent le mardi 29 mars 2022 à 18H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

Joël ROSSIGNOL, Maire	Wilfried GRIMAULT, 1 ^{er} adjoint	David FRANCESCHI, 2 ^{ème} adjoint
Christophe THEBAULT, 3 ^{ème} Adjoint	Frédéric PLISSONNEAU, conseiller municipal	Vanessa BOYELDIEU, conseillère municipale Absente représentée
Anaïs COCHON, conseillère municipale	Annick ISAAC, conseillère municipale	Viviane LAFFONT, conseillère municipale
Benjamin LEAU, conseiller municipal Secrétaire de séance	Julie MARCON, conseillère municipale Secrétaire de séance	Damien MOUNIER, conseiller municipal
Francis RENAUD, conseiller municipal	Hugues SAUVANET, conseiller municipal Absent non représenté	Valérie VINOT, conseillère municipale